

## Conseil Municipal du 23 juin 2020

**15 Présents :** Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, DALODIERE, GOUDOUR, PESTOURIE, COUSTILLAS, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, LAJOUS, MOUNEYRAC, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE.

**Compte administratif 2019 :** il s'établit à 939 049.98€ en Dépenses et 1 108 107.01€ en Recettes. Un excédent de 169 059.03€ est dégagé auquel s'ajoute l'excédent reporté de N-1 de 132 579.65€. Le résultat à affecter s'élève donc à 301 638.68€. Adopté à l'unanimité.

**Affectation des résultats :** Les 301 638.68€ sont affectés à hauteur de 25 552.71 en couverture des restes à réaliser et 276 085.97 au Budget Primitif 2020. Adopté à l'unanimité.

**Compte de gestion du trésorier :** approuvé à l'unanimité

**Taux de taxes locales :** Pas d'augmentation. Adopté à l'unanimité

**Budget Primitif (BP) 2020 :** il s'établit à 1 203 208.97€ en Fonctionnement. Les investissements prévus sont inscrits pour 681 373.71€ : PLU, Adressage de rue, PAB Rue Principale, Voiries (Rue des cités, Chamillac haut, La Choisine, Route des stades, lotissement Petit Bois, Le Perrier Haut, aménagement Bourg de Mansac), appentis communaux, peinture et mobilier école, toiture vieux four, chaudière mairie, toiture maison communale, menuiserie bâtiments communaux, isolation et électricité local communal, self cantine, éclairage des stades foot et boulodrome, réfection d'un terrain de tennis, kit arrosage, desherbeur thermique, râpe, signalétique.

**Subventions aux associations :** Comité des fêtes Mansac 1 720€, Tennis club 385€, Mansac Avenir 230€, Union Sportive Riveraine Foot 800€, Amicale de chasse 230€, Amicale laïque 550€, Anacr 90€, Belle époque 230€, Mansac Loisirs 230€, Instance de coordination à l'autonomie 1450€, Fnaca 305€, Coopérative scolaire 65€, Chasse BCP 230€, Chasse CPR 230€, Association des paralysés de la Corrèze 50€, Gym volontaire C'est la forme 230€, Prévention routière 25€, Ligue contre le cancer 75€, La graine et l'idée 230€, Les amis de la Bibliothèque Départementale de prêt 100€, Ecole de musique intercommunale 800€, Au fil des pages 700€, Sporting Club Riverain Rugby et école de rugby ERCC 2 300€, Resto du cœur Saint Pantaléon- de- Larche 25€, Gym douce Bon pied bon œil 230€, Don du sang 50€, La pétanque riveraine 230€, La banque alimentaire 40€, Resto du cœur Terrasson 25€, La mission locale 1 232.50€, Rallye des gazelles 100€, Western attitude 150€.

BP 2020 adopté à l'unanimité.

**Consultations de Voiries :** toutes les estimations des travaux ont été réalisées par l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie à laquelle la commune adhère. Marché à procédure adaptée. Les offres des entreprises sont à remettre pour le 24.07. Les travaux doivent débiter au 1<sup>er</sup> septembre : **Voirie et trottoirs Rue des Cités** (délibération reportée. Relevé Topo prévu non finalisé cause Covid. Cette opération bénéficie de l'aide de l'Etat 40 % et du Fond de Soutien Territorial de l'Agglo 25%), **Voirie Chamillac Haut** (aide du Département de 40 % plafonnée à 10 000€), **Voirie La Choisine, Voirie Lotissement du Petit Bois, Voirie Le Perrier haut, Voirie Route des stades.** Adopté à l'unanimité

**Peinture d'une salle de classe et sanitaire :** ces travaux sont confiés à l'entreprise Combalbert Thierry (auto-entrepreneur) pour un montant de 3 573.96€. Ils seront réalisés pendant les vacances d'été. Adopté à l'unanimité

**Mobilier d'une salle de classe :** acquisition de 14 tables une place et 7 tables double, 28 casiers, 28 chaises, 1 bureau et fauteuil maître auprès de la société Manutan Collectivités pour un montant de 2 801.99€HT soit 3 362.39€TTC. Adopté à l'unanimité

**Eclairage des stades** : le remplacement de l'éclairage sur le stade de foot a été réalisé pour moitié en 2019. Il s'agit d'effectuer le remplacement de l'autre moitié (dangerosité des mats très dégradés) et de compléter l'éclairage sur le boulodrome. La société SPIE de Malemort est retenue pour un montant de 3 265€HT soit 3 917.80€TTC. Adopté à l'unanimité

**Réfection d'un terrain de tennis** : consultation des entreprises. Marché à procédure adaptée. Date limite de dépôt des offres le 24.07. Demande d'aide au département (30%) et à la Ligue de tennis. Travaux prévus dès septembre. Adopté à l'unanimité

**Kit arrosage** : accessoire indispensable à la balayeuse de voirie achetée en 2016 pour effectuer des balayages en saison sèche (éviter les poussières). Acquisition auprès de la société Euralex pour un montant de 2 486€HT soit 2 983.20€TTC. Adopté à l'unanimité.

**Desherbeur thermique** : la balayeuse de voirie permet un nettoyage efficace des rues. Le desherbeur thermique doit compléter l'équipement pour un meilleur entretien des trottoirs, espaces publics et cimetières. Modèle de technologie Ripagreen qui aspire 94% d'air ambiant et qui permet une réduction de la consommation de gaz (Prix de l'innovation développement durable 2016). 2 500€ €HT soit 3 000€TTC auprès de la société Menue Culture. Adopté à l'unanimité.

**Râpe** : acquisition d'une râpe à pommes en Inox avec pied, moteur triphasé, pour la manifestation dite « Foire d'automne ». Acquisition auprès de la société SPEC (44). Montant 2 830€HT soit 3 396€TTC. Adopté à l'unanimité.

**Redevance ENEDIS** : due pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité : 212€. Adopté à l'unanimité.

**Ressources humaines** : avancement de grade d'un agent. Adopté à l'unanimité.

**Prime exceptionnelle COVID-19** : sur la base du volontariat, 5 agents ont accepté d'effectuer l'accueil des enfants de soignants à l'école de La Rivière : garderie matin et soir, temps du repas, garderie du mercredi. 1 à 5 enfants ont été accueillis dont des enfants de Brignac durant 2 mois, du 16 mars au 11 mai. Cette attitude solidaire est louable compte tenu des incertitudes concernant la propagation du virus en début de confinement. Comme le prévoit le décret du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle est proposée pour ces 5 agents en proportion du temps passé : 50€ pour 2 agents, 150€ pour 3 agents. Adopté à l'unanimité.

**Annulation de loyers suite Covid-19** : Mme Dutheil, professeur de musique, Mme Hourcade professeur de sophrologie, Mr Chauvain kinésithérapeute ont fait part de l'arrêt de leur activité pendant le confinement et ont demandé une annulation de leur loyer sur cette période. Pour venir en aide à ces professionnels impactés dans leur activité, l'annulation des loyers sur la période considérée est acceptée. Adopté à l'unanimité.

**ALSH** : l'accueil de loisirs accueille les enfants résidant sur la commune de Mansac mais aussi les enfants de Cublac et Pazayac avec aide des communes (15€ par jour/enfant) et tarif extérieur pour les familles. Il est proposé d'accepter à l'accueil de loisirs les enfants inscrits à l'école de la Rivière de Mansac même si leur résidence est sur une commune non contributrice (ex Brignac), avec tarif extérieur. Adopté à l'unanimité.

**Recensement 2021** : désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes : Véronique BARRAS, secrétaire de Mairie. Adopté à l'unanimité.